

Être au chômage: ce qu'il faut savoir

Depuis le 8 mai, une nouvelle formation sur les droits et les obligations liés à l'assurance chômage est en ligne sur JobIn

Catherine Santoru
Office cantonal de l'emploi (OCE) Genève

Lorsqu'on se retrouve sans emploi et qu'on souhaite bénéficier d'indemnités de chômage, il est important de maîtriser les fondamentaux liés à l'assurance chômage fédérale. Une bonne connaissance de ses droits et de ses obligations permet d'éviter de perdre des indemnités.

Quelles sont les principales obligations?

Comme dans tout système d'assurance, le principe consiste à tout mettre en œuvre pour limiter la période de chômage. Ainsi, l'assurance exige prioritairement de chaque assuré d'être joignable dans les vingt-quatre heures. Il est nécessaire de venir aux entretiens fixés par son conseiller ORP. Ces entretiens permettent de mieux cibler et d'augmenter la qualité de ses recherches d'emploi. Si, pour de justes motifs, on ne peut pas se rendre au rendez-vous, il faut en informer son conseiller vingt-quatre heures à l'avance.

Chacun est responsable de chercher activement un travail convenable, en suivant les recommandations de son conseiller ORP. Le nombre de recherches à effectuer par mois s'élève, en



Il est nécessaire de venir aux entretiens fixés par son conseiller ORP. Ces rendez-vous permettent de mieux cibler et d'augmenter la qualité de ses recherches d'emploi. iStock/OCE

Connaître ses droits et ses obligations

À Genève

Un nouveau module de formation intitulé «Être au chômage, ce que vous devez savoir» est accessible en ligne depuis le 8 mai, à tout un chacun, y compris aux personnes n'étant pas inscrites au chômage. Il remplace les vidéos et les brochures d'information sur le sujet. Disponible en 7 langues (français, allemand, italien, anglais, espagnol, portugais et albanais), il peut être lu aussi bien sur ordinateur que sur tablette ou sur smartphone. Pour accéder au module, aller sur

www.job-in.ch. Il n'est pas nécessaire de se «connecter» à la plateforme. Pour en savoir plus sur le nouveau module ou sur les droits et obligations à Genève: www.ge.ch (puis écrire le nom du module dans le moteur de recherche).

Dans le canton de Vaud

Depuis un an déjà, le canton de Vaud renseigne en ligne les demandeurs d'emploi sur leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis de l'assurance-chômage. Proposée sous la forme de tutoriel, cette information permet aux personnes qui perdent leur emploi ou sont sur le point de la perdre de

se familiariser avec le cadre de prise en charge des ORP. Agrémenté d'exemples et surtout de conseils pratiques permettant d'optimiser les recherches d'emploi, cet outil facilite et simplifie les démarches auprès des employeurs ainsi qu'auprès des caisses d'assurance-chômage et des ORP. En complément de cet e-learning consultable en tout temps et en tous lieux sur différents supports, le Service de l'emploi vaudois propose des vidéos traduites en plusieurs langues, dont l'albanais, qui présentent le contexte général de l'assurance chômage. Infos sur www.vd.ch/emploi.

principe, à 10 minimum. Elles doivent être consignées dans un formulaire ad hoc.

À chaque fois que sa situation change en période de chômage, on est tenu d'en informer son ORP et sa caisse de chômage (nouvel emploi, prise de vacances, maladie, déménagement, etc.).

Quels sont les principaux droits?

En plus des indemnités, il est possible d'obtenir, par exemple, des cours, des stages ou des allocations. Ce sont des mesures de réinsertion appelées Mesures de marché du travail (MMT). Elles

«Une bonne connaissance de ses droits et de ses obligations permet d'éviter de perdre des indemnités»

ont pour objectif d'améliorer ses chances de retrouver un travail. Attention: une mesure de réinsertion n'est accordée que si l'on a des difficultés à retrouver un emploi en raison du marché du travail ou si elle augmente réellement ses possibilités de retrouver un emploi. Elle doit être en lien avec la stratégie de réinsertion convenue avec son conseiller ORP.

Être inscrit au chômage donne aussi droit à des vacances. Ainsi, chaque tranche de soixante jours de chômage donne droit à cinq jours de vacances payées.

Tout candidat à l'emploi a droit à la protection de ses données et peut, en tout temps, demander à consulter son dossier.

Que se passe-t-il en cas de non-respect des obligations?

«Avec le nouveau module de formation créé à Genève, nous voulons notamment éviter des jours de suspension d'indemnités liés à une mauvaise connaissance du dispositif de l'assurance-chômage», précise Charles Barbey, directeur général de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) à Genève.

Ne pas respecter ses obligations débouche en effet sur des jours non payés, c'est-à-dire des jours pour lesquels on ne recevra aucune indemnité. Ces indemnités ne seront par ailleurs jamais versées. Les jours de suspension sont prononcés par le biais d'une décision, conformément à la loi sur l'assurance-chômage.

Quelles sont les situations qui peuvent entraîner une sanction, et donc des jours de suspension d'indemnité? Par exemple, ne pas prouver qu'on a effectué des recherches d'emploi avant son inscription au chômage. Ne pas fournir les preuves de ses recherches d'emploi mensuelles ou fournir des recherches en nombre insuffisant, de qualité insuffisante ou les remettre trop tard. Manquer sans motif valable un rendez-vous fixé par l'ORP. Refuser un emploi vacant assigné (proposé) par son conseiller ORP ou trouvé par soi-même. Ou encore fournir de faux renseignements à l'ORP ou à la caisse de chômage.

Les jours de suspension sont alors d'un à quinze jours ouvrables pour une «faute» légère, de seize à trente jours ouvrables pour une «faute» moyenne, de trente et un à soixante jours ouvrables pour une «faute» grave.

À noter qu'il est possible de contester une sanction en s'adressant au service juridique de l'ORP.

Les e-mails et la confiance envers ses collègues

L'œil du pro

Vincenzo Ganci
Headhunter



À chaque période de retour de vacances, l'histoire se répète. Nous entendons souvent autour de nous les plaintes des cadres submergés par des centaines d'e-mails à consulter. L'idée de devoir travailler une demi-journée juste pour «remettre les choses à plat», s'informer, gérer, répondre et, pour finir, commencer sa vraie journée de travail, constitue une vraie source de stress.

Selon certaines statistiques, 269 milliards d'e-mails sont envoyés chaque jour dans le monde et chaque collaborateur en recevrait environ 130. Si l'on consacre

une minute par message en moyenne, deux heures de nos journées sont absorbées par cette tâche. Décourageant, n'est-ce pas?

Lorsqu'on se penche sur la réelle pertinence des e-mails que nous recevons, nous découvrons que seule une partie de ceux-ci nous est réellement destinée et demande une réaction de notre part. Pour le reste, il s'agit souvent de messages «pour connaissance» (le fameux «FYI»), groupés («mailing») ou publicitaires («spam»).

Mais il y a aussi les «CYA e-mails», dont je vous laisse le soin de deviner la signification, c'est-à-dire ces messages qui sont envoyés pour se protéger de toute critique ou éventuelle répercussion dans l'entreprise. La présence de CYA e-mails dénote une culture d'entreprise qui manque de bienveillance, d'esprit d'équipe et de coopération. Elle est le signe de

relations professionnelles (ou privées!) peu saines. L'exemple classique est la correspondance électronique entre collègues tout en mettant le patron en copie.

Ces messages montrent une tendance des collaborateurs à se détacher d'une responsabilité qu'ils assumeraient dans une culture d'entreprise positive et bienveillante. La crainte de mal faire n'a pas lieu d'être si on est guidé par le bon sens, le professionnalisme et l'envie de bien faire. C'est le fameux «empowerment», l'opposé philosophique des CYA e-mails.

Nous pouvons nous servir des CYA e-mails comme d'un thermomètre de la situation d'une entreprise ou d'une relation. La présence fréquente de ce type de messages dénote une situation de manque de confiance envers les collègues ou l'organisation, voire d'une peur de perdre son emploi.

Alors comment pouvons-nous aller au fond des problèmes sans présenter une preuve écrite? Tout simplement en collaborant, en ayant de vraies conversations, en travaillant ensemble en équipe pour découvrir les sources des problèmes, identifier les faiblesses, parler de ce qui se passe mal et pourquoi, et trouver ensemble des solutions pour éviter que des incidents ne se reproduisent. Et prendre un peu de temps au lieu d'arroser toute l'entreprise de CC: le processus de résolution des problèmes sera beaucoup plus rapide parce que nous n'aurons pas besoin de parcourir de longs e-mails de personnes différentes qui jouent le rôle de leurs propres avocats de la défense devant leur patron.

Et, accessoirement, le retour des vacances sera plus agréable!

www.gancipartners.com

Un forum des formations en environnement

Le Festival de la Terre, qui se tient à Lausanne en juin, accueille le premier forum présentant l'ensemble des cursus en économie verte

L'économie verte devrait créer environ 24 millions de postes de travail d'ici à 2030, selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) paru il y a une dizaine de jours. La transition écologique mise en place par les Etats va demander une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée.

C'est en tout cas la certitude des organisateurs du Festival de la Terre, qui se déroulera du 8 au 10 juin à Lausanne. Le 1er Forum des formations en environnement s'y déroulera le 8 juin. L'intention

est de présenter lors d'un même événement l'ensemble des formations disponibles en Suisse. Dans notre pays, les universités et divers instituts proposent une large offre de formation de différents niveaux, allant du bachelor au postgrade.

Le Forum des formations en environnement s'adresse en premier lieu aux jeunes qui cherchent un projet professionnel qui a du sens avec leurs aspirations écologiques et sociales. Il s'adresse aussi aux personnes en emploi qui souhaiteraient se reconverter dans l'économie verte ou qui aimeraient ajouter une corde à leur arc. **L.B.**

Infos sur www.festivaldelaterre.ch

Apprentissage Le dispositif Go-Apprentissage aide les élèves à trouver une place **Page 2**

Formation Focus sur l'agent d'exploitation, véritable «couteau suisse» de l'entretien **Page 8**